

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2014

L'an deux mille quatorze et le huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mme ASTIER Caroline, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mr DAVID Franck, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme SCACHE Marina, Mme ANDANSON Sylvie, Mr SEGUIN Alexandre, Mr SANNAJUST Jacky, Mr CORSI Clément, Mme BORROT Véronique, Mr BRUN Hervé.

Excusé ayant donné pouvoir : Mr LE FLOCH Christophe a donné pouvoir à Mme Marina SCACHE.

Mr CORSI Clément a été élu secrétaire.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUILLET:

Le compte-rendu de la séance du 28 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS :

- **Rentrée scolaire** - dossier présenté par Vincent BOUCHET :
 - T.A.P. : démarrage difficile le premier jour pour les petites sections. Réorganisation le vendredi par la mise en place d'un groupe spécifique petites sections.
A voir : interruption ou non de la sieste lors du passage au T.A.P. et lieu des activités pour les petites sections dans la salle de jeux de l'école.
 - Personnel : reste un poste d'animateur en péri et extrascolaire à pourvoir et qui devrait l'être à compter du 12 septembre après la signature, le 11 septembre, du contrat sur le dispositif de l'Emploi d' Avenir à 25/35^{ème} (délibération à venir).
A prévoir : formation pour les animateurs des T.A.P. notamment sur « la gestion des groupes ». *Une formation sur « le binôme : enseignant/ATSEM », organisée conjointement par l'Education Nationale et le CNFPT, sera prochainement proposée sur Thuret.*
 - Transports scolaires : Après discussions et intervention du Conseil Général, le bus, ramenant les enfants de la piscine de Gannat, le mardi vers 16h40, déposera, aux points habituels de ramassage scolaire, les enfants de Chassenet et de Sardon.

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 08/09/2014

A voir : le cahier des charges de Kéolis sur les arrêts des bus scolaires (école, collège et lycée) à Chassenet et à Thuret.

- Participation financière de Villeneuve les Cerfs : discussion en cours avec le maire de Villeneuve les Cerfs pour la participation financière aux frais de scolarité concernant une enfant de moyenne section de maternelle domiciliée à Villeneuve et scolarisée pour la 2^{ème} année à l'école de Thuret.

- **Aménagement de l'emplacement de l'ancien silo** - dossier présenté par Marina SCACHE

La commission chargée d'étudier ce dossier se réunira prochainement pour proposer un aménagement de cet espace moins onéreux que celui estimé dans le cadre du PAB mais respectant les mêmes objectifs. La maîtrise d'œuvre sera réalisée en interne par Michel NORE.

- **D 210** – dossier présenté par Marina SCACHE
Devis d'AXIMUM pour marquage au sol sur la D 210.
Décision : délibération pour solliciter une subvention du Conseil Général au titre des amendes de police sur des travaux de marquage au sol visant à sécuriser les CD 210, 211 et 12 dans la traverse de Thuret :

MARQUAGE AU SOL - TRAVERSEE DU BOURG : (délibération n°1)

Afin d'améliorer la sécurité dans la traversée du bourg de Thuret, il a été envisagé, lors de la réunion avec les services du Conseil Général, de réaliser un marquage au sol central permettant de matérialiser les zones de transition entre les entrées du village et le bourg dense.

Incluant les deux entrées sur la RD 210, l'entrée sur la RD 211 et celle sur la RD 12, le devis de ces travaux s'élève à **4 705.53 € H.T.**

S'agissant d'une opération liée à la sécurité des usagers dans la traverse du village, ces travaux pourraient bénéficier de la subvention du Conseil Général au titre de la répartition des amendes de police - reliquat 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention au taux de 50% au titre de la répartition des amendes de police – reliquat 2014.

A voir : Avis de la division routière sur les travaux envisagés et leur éligibilité à « la répartition des amendes de police ». Relancer les services du Conseil Général sur l'étude en cours.

- **Plantations** – dossier présenté par Caroline ASTIER
 - Implantation de haies : le métré a été réalisé fin août avec le technicien sur les zones définies par le Conseil Municipal le 12 mai (Fontrate, Champ Barbot et rue des Peupliers).

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 08/09/2014

A prévoir : communication pour la participation la plus large possible des riverains, agriculteurs, chasseurs et membres de la commission à la journée de plantation.

A voir : avec Christophe FOURNIER, pour concilier sa demande de réaliser une plate-forme pour les betteraves, au lieu-dit Fontrate, avec la plantation de haie.

A réfléchir : pour l'an prochain, l'implantation de nouvelles haies, avec une proposition à « Château Gaillard », lieu apprécié des promeneurs.

- Fleurs : fin de l'été, les bacs fleuris ne sont plus très beaux (plants dérobés, fanés, mauvaise qualité de la terre, manque d'arrosage...)
A voir : réflexion en commission et avec Bardyfloire pour les plantations à venir (nouvelles gammes de fleurs, mise en œuvre et suivi des plantations...)

- Taille des arbres :
 - taille des haies au lamier, par un professionnel, avec priorité au stade et à l'étang.
 - Mise en sécurité derrière l'école.
 - Taille des arbres de la cour de l'école et place de l'église.

A prévoir : pour le prochain conseil, plan de travail des différentes tailles avec coût et fréquence des interventions.

- **Fuites église** – dossier présenté par Adeline CORSI

L'entreprise ALEXANDRE a pris un peu de retard et prévoit le début des travaux pour début octobre.

- **Rénovation future mairie** – dossier présenté par Adeline CORSI

La Commission des bâtiments s'est réunie samedi 6 septembre. L'ancien presbytère a un beau potentiel. Le projet est d'aménager la cave et le rez-de-jardin pour l'accueil du public, le 1^{er} étage étant réservé aux bureaux. Eligibles au FIC et à la DETR, ces travaux pourraient éventuellement bénéficier d'autres financements : aides européennes, de l'Adhume...

A prévoir : pour le prochain conseil municipal, devis estimatif des travaux réalisé par un architecte permettant de présenter un dossier de demande FIC et DETR 2015.

- **Urbanisme** – dossier présenté par Adeline CORSI

Déclaration préalable en cours d'instruction (aménagement d'un toit terrasse accessible).

A venir : des recommandations seront proposées par la mairie afin de limiter l'impact sur le voisinage.

- **Communication** – dossier présenté par Vincent BOUCHET

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 08/09/2014

- Site : Présentation du nouveau site de Thuret dans lequel chaque conseiller a la possibilité de rédiger un article. Beaucoup de pages sont encore à alimenter.
A voir : Vincent, Clément et Jacky sont chargés de travailler sur la charte graphique.
- Lettre d'info : plusieurs questions concernant la lettre d'info, sa fréquence, les sujets traités, est-elle un résumé du blog, la place du bulletin annuel ?
A prévoir : à partir de ce questionnement, la commission communication présentera des propositions pour le prochain conseil municipal.

- **Autres dossiers**

- Nommer l'école : à l'ordre du jour du prochain conseil municipal
- Vandalisme sur le petit patrimoine de la fontaine de Bussègle avec plainte en gendarmerie.
A voir : information sur cet évènement (affichage de l'article paru sur le site, dans lettre d'info), rencontre avec l'éducateur du Conseil Général.

III – DELIBERATIONS :

- **RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2014 - ORGANISATION EN PERSONNEL :**
(délibération n°2)

Dans le cadre de l'organisation en personnel pour la rentrée de septembre 2014 et suite à la vacance d'un poste en C.A.E. le 2 septembre, les propositions du Pôle Enfance, validées lors des Conseils Municipaux des 23 juin et 28 juillet, doivent être modifiées.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUPPRESSION ET CREATION SIMULTANEE D'UN POSTE :**

- Suppression du poste CAE d'animation encadrement pause méridienne, ALSH et T.A.P. à 20/35^{ème}.
- Création d'un poste en Contrat Avenir animation péri et extrascolaire à 25/35^{ème}.

- **STATION D'EPURATION DE CHASSENET – ETUDE COMPLEMENTAIRE :**
(délibération n°3)

Une étude complémentaire au diagnostic d'assainissement est nécessaire afin d'étudier la faisabilité de refonte du système.

La société Egis Eau, chargée du diagnostic assainissement, propose de réaliser cette étude complémentaire pour un montant H.T. de 3 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 08/09/2014

- **DEMANDE** à la société Egis Eau de réaliser l'étude complémentaire au diagnostic assainissement pour un montant de 3500 € H.T. sous réserve de l'accord des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières du Conseil Général du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier le marché au bureau d'étude retenu, à réception de l'accord de subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

▪ **HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL** : (délibération n°4)

Il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame Nathalie COUSTEIX, Adjoint Technique à temps non-complet (20/35^{ème}) :

- 12 heures : en raison du remplacement d'Isabelle LABONNE placée en mi-temps thérapeutique pour le mois de septembre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mme COUSTEIX.
- **DIT** que les crédits sont prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2014.

▪ **FRAIS DE DEPLACEMENT SUITE A EXPERTISE MEDICALE** : (délibération n°5)

Conformément à la réglementation, l'ensemble des frais médicaux, y compris les frais de transport, relatifs aux examens demandés par le Comité Médical sont à la charge du budget de la collectivité concernée.

Isabelle LABONNE, à la demande du Comité Médical Départemental, a été reçue par le médecin expert le 21 août 2014 à Clermont-Fd et s'y est rendue avec son véhicule personnel.

La prise en charge de ce transport est calculée à partir du nombre de kilomètres parcourus par l'agent multiplié par l'indemnité kilométrique (décret 2001-654 du 19/7/2001 modifié, décret 2006-781 du 3/7/2006, article 10 et l'arrêté du 3/7/2006 modifié) :

$$- 64 \text{ kms} \times 0.32 \text{ €} = \mathbf{20.48 \text{ €}}$$

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rembourser à Mme LABONNE Isabelle les frais de transport relatifs à sa visite du 21/08/2014, soit **20.48 €**.
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget.

▪ **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité** : (délibération n°6)

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 08/09/2014

d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2001-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon le règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 27,28 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

▪ **DECISION MODIFICATIVE** : (délibération n°7)

A la demande des services de la Trésorerie, il est nécessaire, sur le budget général, de rééquilibrer les prévisions sur les amortissements :

Compte 2802-040

+ 1454.17 €

Compte 1323-108

- 1454.17 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

▪ **RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS** : (délibération n°8)

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a pris connaissance de l'extrait du rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets transmis par le SBA et remis à chaque conseiller par Monsieur le Maire.

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 08/09/2014

IV – QUESTIONS DIVERSES :

- > Invitations et manifestations à venir.

- > Dates des prochains conseils municipaux /
 - 13 octobre à 20 heures 30
 - 17 novembre à 20 heures
 - 15 décembre à 20 heures
 - 19 janvier à 20 heures